



## Mobilisation 10 avril 2014 Psychologues

### NOTE AUX ORGANISATIONS

**Appel à une journée de grève nationale le jeudi 10 AVRIL 2014** pour les psychologues de la Fonction Publique (FPE, FPT, FPH), du secteur conventionné.

**Manifestation nationale  
Place de la République à Paris 10ème  
à 13H30 qui sera suivie de  
l'Assemblée Générale à la Bourse du Travail  
3 rue du Château d'eau, Paris 10ème jusqu'à 19H**

Cette mobilisation fait suite à celles du 28 mai 2013 en région et du 26 septembre 2013 à Paris.

**Prévoyez une organisation en région pour un déplacement sur Paris.**

Dans la FPH la profession regroupe plus de 60% de précaires, bien souvent à temps incomplet et plus de 30% dans la FPT. La profession est la seule de la catégorie A, à ne pas avoir connu de revalorisation depuis la création du statut en 1991.

La dégradation des conditions d'emploi des psychologues dans la fonction publique conduit à ce que les mesures de la résorption de l'emploi précaire ne s'appliquent qu'à bien peu de psychologues en situation précaire. A ceci s'ajoute l'absence presque totale d'accès aux concours statutaires.

Dans le médico-social la réduction des postes, les incitations faites aux psychologues de travailler en auto-entrepreneur pour offrir des prestations, externalise la profession des institutions.

Dans le secteur conventionné l'autonomie professionnelle est constamment menacée.

Les conditions de travail sous l'effet des réorganisations internes pour augmenter la productivité, le management, l'évaluation individuelle, complètent le caractère insupportable de cette situation.

La fonction FIR se voit attaquée dans la FPH, elle est supprimée par le Conseil d'Etat dans la PJJ, alors que dans la FPT elle n'existe que là où les syndicats sont suffisamment forts pour défendre la profession.

L'Intersyndicale en pourparlers pour une mobilisation spécifique a retenu **la journée du 10 avril pour une grève nationale.**

#### Les revendications principales sont :

- la revalorisation de notre grille de rémunération
- la résorption de la précarité
- la reconnaissance et l'application de la fonction FIR dans les différentes fonctions publiques
- La prise en compte de la dimension psychologique dans la prochaine réforme de la santé.